

La réforme du Bréviaire

Nous traduisons du *Tablet* cet extrait de sa correspondance romaine datée du 24 janvier :

« Durant les dernières années du pontificat de Léon XIII, Mgr Duchesne fut chargé de faire une étude très attentive des leçons qui racontent la vie des saints, surtout de celles qui renferment les actes des plus anciens martyrs. Ce qu'on voulait, c'était de retrancher tout ce qui ne s'appuie pas sur un fondement historique certain. L'œuvre du prélat est encore loin d'être achevée ; mais il est probable que le Saint-Père va la simplifier de beaucoup. Votre correspondant, en effet, apprend de source excellente que Pie X se propose de réformer entièrement la forme moderne du Bréviaire. Je n'ai pas été capable d'apprendre avec une absolue certitude de quelle nature seront les changements projetés ; mais plusieurs personnages autorisés, dont un consulteur de la Congrégation des Rites, me disent que ces changements auront la portée que voici :

« Depuis un grand nombre de siècles, les offices des Saints, apôtres, martyrs, confesseurs, vierges, etc., ont peu à peu délogé les offices ordinaires ou fériaux du Bréviaire. De fait, maintenant que l'on peut réciter des offices votifs presque tous les jours auxquels n'est pas assigné l'office d'un saint, les offices des fêtes et du dimanche ne se disent plus qu'un petit nombre de fois chaque année. Il en résulte que les prêtres ne connaissent plus la totalité du Psautier (qui est contenu tout entier dans les offices fériaux d'un dimanche à l'autre) : car les offices des saints, qui se récitent d'un bout de l'année à l'autre, ne contiennent qu'un nombre relativement petit des psaumes.

« D'après mes informations, le Saint-Père se propose d'abolir presque tous les offices des saints, et de ramener la récitation du Bréviaire au mode ancien. On conservera plusieurs des offices des grandes fêtes, comme Noël, la Circoncision, etc. Et quant aux offices du samedi et du dimanche, ils seront notablement raccourcis, à raison des travaux qu'apportent ces jours-là aux prêtres du ministère. Un grand avantage de cette réforme radicale, ce sera d'opérer une merveilleuse unité dans la prière commune de l'Église. »